

Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Vanessa LAPEYRE

Ordre du jour:

Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Bonification à un stagiaire, fin de stage

Remboursement frais à un élu

Délibérations du conseil:

Désignation d'un délégué du conseil municipal et de trois suppléants en vue du l'élection des sénateurs (DE 2020 040)

Vu le Code Électoral et notamment ses articles LO274 0 LO278, LO286-1 et LO286- 2, L279, L280, L283 à L293, R130-1 à R148 ;

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Considérant que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020,

Considérant que lors de ces élections, afin d'élire les sénateurs, ce sont les délégués de chaque commune désignés au sein et par leur conseil municipal, qui voteront,

Considérant que pour notre commune, il faut désigner 1 délégué titulaire et 3 suppléants, qui seront élus simultanément par les conseillers municipaux à bulletin secret,

Considérant que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, soit M. Jean-Luc TARROUX et M. Daniel BOUSQUIE et des deux membres présents les plus jeunes, soit M. Dorian LACROIX et M. Jérôme TREBOSC.

La présidence étant assurée par le Maire;

Mme Vanessa LAPEYRE a été désigné secrétaire de séance ;

Election du Délégué

Candidat M. Jean-Luc TARROUX

Nombre de conseillers en exercice : 11/ Présents : 11 /Votants : 11

Considérant que le quorum est atteint, après avoir procédé au vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Proclame les résultats suivants à la majorité absolue :

Délégué : M. Jean-Luc TARROUX.

Election des suppléants

Candidat : M. Gilles DRUILHE, Mme Françoise GINESTET, et M. Daniel BOUSQUIE

Après avoir procédé aux votes, les dépouillements dans les résultats suivants :

1^{er} suppléant Gilles DRUILHE :

2^{ème} suppléant Françoise GINESTET

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins : 11

Bulletin blanc ou nuls : 0

Bulletin blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Suffrages exprimés : 11

3^{ème} Suppléant Daniel BOUSQUIE

Nombre de bulletins : 11

Bulletin blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Proclame les résultats suivant à la majorité absolue

Suppléants : Gilles DRUILHE, Françoise GINESTET, Daniel BOUSQUIE

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Bonification à un stagiaire fin de stage (DE 2020 041)

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal, que Madame Elodie BORIE à effectué un stage dans le cadre de ces études à l'école Primaire de Saint Martial du 12 Mai 2020 au 03 Juillet 2020. Le Maire, propose au conseil, l'attribution d'une bonification de 300,00 €, justifié par le fait que ce stage s'est déroulé dans un contexte difficile (Crise sanitaire), et qu'il lui à été demandé de suppléer l'absence d'un agent mis en maladie ordinaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décidé :

D'accorder à Madame BORIE Elodie, une bonification de 300,00€, et charge Monsieur le Maire de procéder à son exécution.

Remboursement frais à un élu (DE 2020 042)

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, que l'hors de la crise sanitaire Monsieur Gilles DRUILHE a payer personnellement une annonce d'avis de décès à Centre Presse au nom de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est formellement interdit aux élus, d'effectuer des règlements avec ses propres ressources pour le compte de la Mairie.

Toutefois, vue la situation particulière, M. le Maire demande au conseil d'autoriser à titre exceptionnel le remboursement de la somme avancée, qui est de 154, 60 €

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil décidé :

D'autoriser le remboursement de 154.60€ à Monsieur Gilles DRUILHE

Extention raccordement électrique GARRIGUE NORD SIEDA (DE 2020 043)

Monsieur le Maire indique qu'après obtention du permis de construire de M. TREBOSC Dominique, une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire pour alimenter sa parcelle ZP 32à Garrigues Nord

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à **8 400 € H.T.**

Monsieur le maire précise, compte tenu des aides apportées par le SIEDA pour les extensions de moins de 100 m, qu'aucune contribution financière ne sera demandée à la commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.